

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA DEFENSE



Construisons le Développement de Demain



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION
DES MILITAIRES**

DOSSIER DE PRESSE

**SESSIONS COLLECTIVES D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION**

06 Juin 2022

Foyer du lycée technique -ABIDJAN

COCODY

9H

PRESENTATION DU BARM

I. CONTEXTE HISTORIQUE

Au sortir de la crise post-électorale de 2011, le Président de la République a initié une vaste Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) dans lequel s'inscrit le volet Défense.

La mise en œuvre des principales réformes du volet défense a donc suscité la promulgation de la Loi de programmation Militaire 2016-2020 qui prend en compte les mesures fondamentales suivantes :

- La détermination des missions et des budgets des Forces Armées de Côte d'Ivoire sur 5 ans ;
- La réorganisation du commandement et la consolidation du cadre institutionnel ;
- Le rajeunissement et la réduction des effectifs ;
- L'augmentation progressive de la part des budgets consacrés aux investissements et aux équipements ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des Militaires.

La troisième mesure à savoir le rajeunissement et la réduction des effectifs s'exécute dans le court terme à travers un programme d'incitation des Militaires au départ volontaire des armées et dans le moyen terme au retour à la contractualisation des carrières pour les recrutements des Militaires du rang et des sous-officiers.

Ainsi, pour une meilleure gestion du flux important de militaires mis à la retraite par anticipation, la Loi de Programmation Militaire a **prévu la création d'un Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)**. Ce bureau a pour mission, la reconversion des militaires et gendarmes admis à faire valoir leur droit à la retraite, afin de leur faciliter une insertion dans la vie civile.

Le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires a donc été créé par arrêté N° **0656 en date du 03 mai 2018**.

II/ MISSIONS

Le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires a pour missions de :

- 1. Sensibiliser** et motiver sur les modalités de reconversion des Militaires en relation avec l'administration et les services spécialisés des FACI ;
- 2. Orienter** les candidats qui le souhaitent vers des formations professionnelles ou qualifiantes en lien avec les besoins du marché et leur qualification professionnelle ;
- 3. Accompagner** les candidats à la reconversion dans leur insertion professionnelle ;
- 4. Assurer le suivi** des bénéficiaires de projet et produire des rapports d'activités sur l'état d'avancement du processus de reconversion.

Le programme de Reconversion des Militaires est **financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**.

III/LA CIBLE

La reconversion étant volontaire, peut recourir aux services du BARM, **tout Militaire** ayant quitté l'institution militaire **depuis moins de deux ans à compter de sa date de départ à la retraite anticipée, par limite d'âge, par raison de santé ou par démission.**

IV / LE PARCOURS DE LA RECONVERSION

Le BARM a pour vocation de permettre aux Militaires de préparer leur retour dans le milieu civil et au monde de l'entreprise tout en valorisant leur **savoir-être et leur savoir-faire** que les entreprises recherchent. Les Militaires bénéficient d'un encadrement individualisé ou collectif ainsi qu'une aide à la recherche de financement.

Le parcours se décline en quatre (04) étapes.

1. **La préparation à la Reconversion** : l'information portée au candidat sur les avantages de la reconversion et les opportunités qu'elle offre, suivie de son enrôlement.
2. **L'évaluation-Orientation** : Etape pendant laquelle le choix de projet fait par le candidat est discuté, analysé et retenu avec le conseiller en reconversion.
3. **La validation et la rédaction du projet** : la commission de validation des projets après s'être prononcée sur la cohérence et la pertinence du projet le transmet aux partenaires pour mise en forme.
4. **Le renforcement des capacités** : Du projet retenu, les besoins en formation ou des renforcements de capacités sont définis et dispensés à la charge du Bureau de reconversion.

Trois orientations s'offrent aux candidats à la reconversion à savoir :

- **La fonction publique nationale et internationale ;**
- **Les emplois salariés du secteur privé ;**
- **L'auto-emploi (création d'entreprise). A ce jour, sur environ 2200 inscrits au programme de reconversion 92% ont opté pour l'auto-emploi.**

OBJECTIFS DES SESSIONS COLLECTIVES D'INFORMATIONS ET D'ORIENTATION

Dans le cadre du **démarrage effectif des activités d'auto-emploi** du projet de reconversion, il est prévu l'organisation de **sessions collectives d'orientation (SCO) au profit des 1379 bénéficiaires de la première cohorte**, répartis entre les quatre partenaires techniques que sont l'AGEFOP, l'ANADER, l'INIE et la PFS-CI.

Ces sessions représentent, une étape importante du processus en vue de faciliter les interactions entre le BARM, les partenaires et les bénéficiaires ayant opté notamment pour l'auto-emploi.

De façon générale, ces sessions ont pour but de permettre une meilleure compréhension et appropriation du projet par les bénéficiaires, dès son démarrage.

De façon plus spécifique, elles ont pour objectif d'éclairer les bénéficiaires sur le contenu du projet et la démarche adoptée, en leur présentant :

- Les grandes lignes de l'ensemble du programme de reconversion des militaires, ses objectifs, ses défis et enjeux ;
- La méthodologie générale qui sera déployée par chaque partenaire pour la mise en œuvre du programme de reconversion de son domaine d'activités (*agro-pastoral, Artisanat, services et commerce*).

DÉROULEMENT DES SESSIONS COLLECTIVES

Les sessions collectives d'orientation (SCO) se dérouleront en cinq (05) séances, à des dates différentes et réparties au regard du nombre de bénéficiaires (**1379 au total**) affectés à chaque partenaire technique comme suit :

- 01 séance pour les bénéficiaires affectés à **l'INIE (228) (Jeudi 06 Janvier 2022)**
- 01 séance pour les bénéficiaires affectés à l'AGEFOP **(335)**
- 01 séance pour les bénéficiaires affectés à la PFS-CI **(210) ;**
- 02 séances pour les bénéficiaires affectés à l'ANADER **(303x2=606)**

PROGRAMME DE LA JOURNEE

PROGRAMME DE CHAQUE SESSION COLLECTIVE D'ORIENTATION

Horaire	Actions/Activités	Responsable
09h00 - 10h00	Accueil-Enregistrement et installation des participants	BARM
10h00 - 10H30	Présentation des grandes lignes et des objectifs du projet	BARM
10h30 - 11h00	Présentation détaillée du partenaire et de la méthodologie de mise en œuvre de ses missions	Partenaire technique
11h00 - 11h30	Présentation du partenaire financier et du mode opératoire du financement et de l'accompagnement en éducation financière	FIDRA
11h30 - 12h30	Echanges	Participants
12h30 - 13h00	Collation	BARM
13h00	Fin de séance	

NOS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



QUELQUES ACTIVITES MENEES

(En images)

VISITE DE TERRAIN à l'Université de l'entrepreneuriat à AZAGUIE (Février 2021)



ATELIER AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES (Décembre 2021)

